

## Bureau de conseil en communication

### Acceptation des commandes

Toute commande ne sera valable qu'après acceptation et confirmation écrite de la commande auprès d'ecom conseil sprl. L'envoi de l'«ordre de travail» ou d'un contrat confirmant une commande, la rendra effective et liera irrévocablement le client. L'objet de la commande peut être modulé en cours d'exécution à tout moment, par la modification, l'ajout ou la suppression de prestations, pour autant que cela ne modifie pas substantiellement les conditions, y compris économiques, du contrat. Ces modifications feront l'objet d'un avenant écrit ou d'un échange de courriers électroniques

### Paiements

Sauf conditions particulières, le prix est payé sans escompte, par le client, à concurrence de :

- 30 % d'acompte, à la réception de l'ordre de travail ou du contrat,
- le solde, soit 70%, au grand comptant, dès réception des factures.

Le travail d'ecom conseil sprl est découpé en phases. A l'achèvement de chaque phase, eecom conseil sprl adressera sa facture au client. L'acompte initialement perçu sera déduit à raison d'un montant équivalent aux prestations effectives des consultants pour la phase concernée, et ce, phase après phase.

Pour être recevable, toute réclamation concernant les factures doit être adressée par écrit dans les 10 jours de leur date d'envoi.

Conformément à l'article 6 de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, en cas de non-paiement dans la huitaine de l'échéance de la facture, tant des honoraires que des frais et débours, cette facture sera de plein droit et sans mise en demeure majorée d'un intérêt de retard au taux fixé par le Ministre des Finances et d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 15 % du montant de la facture avec un minimum de 125 €, sans préjudice de son droit de réclamer un dédommagement raisonnable pour tous les frais de recouvrement pertinents, y compris les frais d'avocats, encourus par suite du retard de paiement.

### Délais d'exécution et/ou de livraison

ecom conseil sprl s'efforcera toujours de respecter les plannings d'exécution et les délais de livraison renseignés dans l'ordre de travail. Toutefois, plannings et délais ne sont renseignés qu'à titre indicatif et n'engagent pas eecom conseil sprl. Sauf convention expresse contraire, un éventuel retard ne donnera droit à aucune indemnité ni réduction de prix au profit du client, ni ne lui permettra de résilier la commande.

### Sous-traitants

Les commandes auprès d'un fournisseur ou d'un sous-traitant pourront être passées directement par le client qui respectera les conditions générales et de paiement dudit fournisseur ou sous-traitant.

Si eecom conseil sprl est amené à traiter pour le compte du client avec des fournisseurs ou sous-traitants, eecom conseil sprl veillera à obtenir les meilleures garanties de qualité, de fiabilité ainsi que les meilleures conditions de prix.

### Résiliation des commandes

Si le client résilie en tout ou en partie une mission déjà confirmée par un ordre de travail ou par un contrat, il est dû à eecom conseil sprl une indemnité égale à 15 % de la valeur de la commande résiliée, avec un minimum de 125 € et sans préjudice d'une éventuelle modification des prix pour la commande maintenue, ni du droit pour eecom conseil sprl de réclamer l'indemnisation de son dommage réel.

En tout état de cause, qu'il s'agisse d'une résiliation totale ou partielle, le client sera redevable des prestations déjà effectuées, tant par eecom conseil sprl que par les sous-traitants engagés par eecom conseil sprl pour exécuter la mission définie dans l'ordre de travail ou dans le contrat.

### **Suspension/résiliation du contrat**

En cas d'inexécution par le client des obligations résultant des présentes conditions générales ou de tout autre contrat passé avec eecom conseil sprl, celle-ci se réserve après une mise en demeure laissée sans suite durant 14 jours de suspendre ses prestations ou de considérer que le client résilie immédiatement la commande en cours. En cas de résiliation, le client sera redevable des prestations déjà effectuées, tant par eecom conseil sprl que par les sous-traitants engagés par eecom conseil sprl pour exécuter la mission définie dans l'ordre de travail ou dans le contrat, ainsi que d'une indemnité égale à 15 % de la valeur des prestations non encore exécutées prévue par la commande résiliée, avec un minimum de 125 €.

### **Droit applicable**

Seul le droit belge est applicable aux présentes conditions générales. Toutes contestations ou tous litiges relèveront de la compétence exclusive des tribunaux de Liège.